

Les Eclaireuses Eclaireurs Israélites de France, en tant qu'association reconnue d'utilité publique (loi 1901), bénéficient de **dispositions fiscales avantageuses**.
Le paiement de la Cotisation Nationale ouvre droit à une réduction d'impôt : **un Bon Cerfa** vous sera envoyé par le Centre National dès réception de votre règlement.
Profitez de la cotisation défisalisée !

POURQUOI PAYER UNE PARTICIPATION AUX FRAIS ?

La participation aux frais (PAF) dépend de chaque Groupe Local. Elle permet de couvrir les dépenses du groupe local.

- Pour l'achat du matériel destiné aux activités du Groupe Local (tentes, déguisements, papeterie, outils pédagogiques,...) et les différents frais qu'elles occasionnent (transports, goûters...)
- Pour couvrir les frais de gestion du Groupe Local (envoi de circulaire, impression...)
- Pour créer une caisse de solidarité et permettre aux enfants défavorisés de participer aux activités.

L'année



CENTRE NATIONAL

27, Avenue de Ségur • 75007 Paris
Tél : 01 47 83 60 33 • Fax : 01 43 06 05 77
E-Mail : centre.national@eeif.org

E.E.I.F. Association reconnue d'utilité publique



SI VOTRE ENFANT A PARTICIPÉ AUX CAMPS D'ÉTÉ, VOUS AVEZ DÉJÀ RÉGLÉ LA COTISATION NATIONALE POUR L'ANNÉE EN COURS. VOUS NE DEVEZ DONC RÉGLER QUE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DU GROUPE LOCAL

Votre enfant était déjà inscrit, vous devez renvoyer

- La fiche d'inscription
- La fiche sanitaire
- La Participation Aux Frais pour le Groupe Local

Votre enfant est nouvellement inscrit, vous devez renvoyer

- La fiche d'inscription
- La fiche sanitaire
- La Participation Aux Frais pour le Groupe Local
- La cotisation nationale pour l'année en cours, obligatoire

L'INSCRIPTION,
MODE D'EMPLOI !

Renvoyez le tout au
Responsable de votre
Groupe Local :

Coordonnées du RGL

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél :
Mail :

Vous avez décidé d'inscrire votre enfant aux Eclaireuses Eclaireurs Israélites de France, 1er et unique mouvement de jeunesse juif et scout de France.

Alors, à tous, une très bonne année E.I. ! L'équipe du Centre National

LA PÉDAGOGIE E.I. : UNE IDENTITÉ SCOUTE ET JUIVE

La méthode scout est un état d'esprit et une **pédagogie**, fondée sur un système de progression individuelle et collective. Il s'agit avant tout de l'éducation du **jeune par le jeune**, à travers des activités ludiques, enrichissantes et formatrices. Le scoutisme a pour objectif l'apprentissage de la **responsabilité**, de l'**engagement**, de la vie en **communauté**, du respect de l'autre et de l'**environnement**. La volonté d'aller toujours de l'avant pour devenir des acteurs de la société est une des valeurs fondamentales du mouvement.

Le judaïsme, l'**histoire du peuple Juif**, la **culture juive** font partie de notre projet éducatif. Ce sont donc des thèmes, des valeurs, une Histoire qui sont régulièrement abordés lors des activités.

Le mouvement EI est pluraliste, ce qui permet à chacun de se forger son identité. Le mouvement a mis en place depuis 1932 le «**Minimum Commun**», permettant un équilibre entre des jeunes ayant des niveaux différents de pratique. Pendant l'année, nous demandons aux enfants (sauf précision contraire) de venir avec un sandwich casher, et aux garçons de venir avec une kippa. Cependant, le judaïsme ne se réduit pas un ensemble de pratiques. Nous engageons une **réflexion** et mettons en avant l'**explication** !

LE DÉROULEMENT DE L'ANNÉE

Les activités sont différentes selon le Groupe Local («**GL**») auquel appartient votre enfant. Des activités, week-ends, veillées, portes ouvertes, kidouchim communautaires, etc. sont organisés dans chaque GL. **Vous trouverez avec ce courrier le calendrier de l'année EI de votre groupe !** Les enfants doivent obligatoirement venir avec leur uniforme : la **houltsa** – **chemise** – et le **foulard** du Groupe. **Renseignez-vous auprès du Responsable !**

LES 3 BRANCHES

Les enfants sont répartis entre les différentes branches, selon leur âge.

BRANCHE CADETTE

Entre 8 et 11 ans, les enfants sont accueillis en « Branche Cadette » : on les appelle les « bâtisseurs ». Il s'agit d'une première approche des E.E.I.F., avec des activités adaptées à l'âge des enfants.

BRANCHE MOYENNE

Entre 11 et 15 ans, les enfants forment la « Branche Moyenne » : ce sont les « éclaireurs ». Ils fonctionnent davantage en autonomie, par équipe et mènent différents projets au cours de l'année, dans le cadre des activités préparées par l'équipe d'animation.

BRANCHE PERSPECTIVE

Entre 15 et 17 ans, les enfants se retrouvent en « Branche Perspective ». Les « pifs » mènent des projets (T-shirts, calendriers, soirées thématiques, projets sociaux, ...) dans le but d'organiser un camp ou un voyage, en France ou à l'étranger. A travers l'originalité de l'expérience « pif », les adolescents peuvent progressivement devenir de jeunes adultes, responsables et engagés.

QUAND PAYER LA COTISATION ANNUELLE ?

Si votre enfant a **participé** aux camps d'été, vous avez réglé la cotisation au **moment de l'inscription** au camp. La cotisation est valable de **juillet de l'année en cours** à **juin de l'année suivante**.

En somme, vous réglez en **Juillet** la cotisation de l'année suivante.

Si vous venez d'inscrire votre enfant aux E.E.I.F., il vous faut alors payer la cotisation annuelle pour l'année en cours.

POURQUOI PAYER UNE COTISATION ?

La cotisation permet à votre enfant d'être officiellement membre du mouvement. Ainsi :

- votre enfant est assuré,
- les animateurs sont formés,
- de nouveaux Groupes Locaux s'ouvrent
- l'association reste indépendante et autonome financièrement.

La cotisation nationale s'élève à :

- 70 € pour un enfant,
- 100 € pour deux enfants,
- 135 € pour trois enfants.